Ressources naturelles Canada

Return Bids to:

Retourner Les Soumissions à :

Natural Resources Canada – Ressources naturelles Canada Bid Receiving Unit – Mailroom Unité de réception des soumissions, Salle du courrier 588 rue Booth Street Ottawa, Ontario K1A 0E4

Request for Supply Arrangement (RFSA)

Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA)

Canada, as represented by the Minister of Natural Resources Canada, hereby requests a Supply Arrangement on behalf of the client identified herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles Canada, autorise par la présente, d'arrangements en matière d'approvisionnement au nom de client identifié ciaprès

Comments - Commentaires

This Request for Supply Arrangement does include provisions for security.

Veuillez vous assurer que, si vous soumettez par courrier que le numéro d'appel d'offres, la date de clôture et l'heure sont clairement identifiés sur l'enveloppe de messagerie

Issuing Office - Bureau de distribution

Ressources naturelles Canada Unité des services d'approvisionnement 580 rue Booth, 5th étage Ottawa, Ontario K1A 0E4

Title - Suiet Services de facilitation et de soutien techniques à l'appui du « Service de soutien pour un gouvernement vert de RNCan » Solicitation No. – No de l'invitation NRCan-5000031420 11 Aout 2017 Client Reference No. - N° de reference du client 5000021326 Requisition Reference No. - Nº de la demande 139787 Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM EDT on – le 21 Septembre 2017 Address Enquiries to: - Adresse toutes Buyer ID - Id de l'acheteur questions à: AB4 Valerie Holmes Valerie.holmes@canada.ca Telephone No. - No de telephone Fax No. – No. de Fax (613) 947-5477 (343) 292-8371 If marked "X" please see the box to the left copy required S'il ya un "X" ici, s.v.p. voir la boite à la gauche Accusé de réception requis Destination - of Goods, Services and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ressources naturelles Canada 580 rue Booth Ottawa, Ontario K1A 0E4 Security - Sécurité This Request for Supply Arrangement does include provisions for Cette Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement comprend des dispositions en matière de sécurité. Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No.:- No. de téléphone: Facsimile No.: - No. de télécopieur: Email - Courriel: Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Signature Date

RFSA Number: NRCan-5000031420

DAMA No.: NRCan-5000031420

Table des Matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1. Introduction	
2. Summary	4
2.1 Exigences relatives à la sécurité	
2.2 Accords commerciaux	
2.3 Comprehensive Land Claims Agreement	5
3. Exigence relative à la sécurité	
4. Compte rendu	
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES FOURNISSEURS	6
1. Instructions, Clauses et Conditions uniformisées	6
1.1 Guide des clause CCUA	6
2. Présentation des arrangements	6
3. Ancien fonctionnaire – Avis	
4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis	
5. Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement	
6. Lois applicables	
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS	
1. Instructions pour la preparation des arrangements	
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
1. Procédures d'évaluation	
1.1 Evaluation technique	
2. Basis of Selection	
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Attestations exigées avec l'arrangement	
1.1 Déclaration de condamnation à une infraction	
2. Attestations préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement et rer	nseignements supplémentaires
25	
2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms	
2.2 Statut et disponibilité du personnel	
2.3 Études et expérience	
2.4 Attestation pour ancien fonctionnaire	
2.5 Désignation autochtone	
PARTIE D - ARRAINGEIVIEINT EIN IVIATIERE D'APPROVISIONNEIVIEINT ET CLAUSES DE CONTRAT SUBSE	
	QUENT30
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	QUENT30
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	QUENT30 30
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	QUENT303030
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	QUENT3030303030
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT. 1. Arrangement	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées. 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées. 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent 4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT. 1. Arrangement	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent 4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.1 Periode de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.2 Prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent 4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.1 Periode de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.2 Prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement 5. Responsables	QUENT
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées. 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent 4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.1 Periode de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.2 Prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement 5. Responsables 5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement	QUENT 30 30 30 30 30 31 31 31 32 32 33 33 33
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires 3.2.2 Règlement des différends 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent 4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.1 Periode de l'arrangement en matière d'approvisionnement 4.2 Prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement 5. Responsables 5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement	QUENT 30 30 30 30 30 31 31 31 32 32 33 33 33 33
A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT 1. Arrangement 2. Exigences relatives à la sécurité 2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde 3. Clauses et conditions uniformisées. 3.1 Conditions générales 3.2 Conditions supplémentaires. 3.2.2 Règlement des différends. 3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent. 4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement. 4.1 Periode de l'arrangement en matière d'approvisionnement. 4.2 Prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement. 5. Responsables 5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement. 5.2 Représentant du fournisseur.	QUENT

9. Attestations et l'information additionnelles	34
9.1 Conformité	
10. Lois applicables	
B) DEMANDE DE SOUMISSIONS	3!
1. Documents de demande de soumissions	
2. Processus de demande de soumissions	
3. Aperçu du processus d'approvisionnement	
C) CLAUSES DUE CONTRAT SUBSÉQUENT	
1. Général	
ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX	37
ET1 Contexte	
ET2 Étendue des travaux	
ET2.1 Objectif	
ET2.2 Services de facilitation pour les clients	38
SW2.3 Services de facilitation pour les clients	
APPENDIX "1" – PROJECT SUMMARY FORM	
APPENDIX "2" – RESSOURCES PROPOSEES	
ANNEXE "B" – BASE DE PAIEMENT	
ANNEX "C" – SECURITY REQUIREMENT CHECKLIST	
AITILA C SECONI I NEQUINEITE CHECKESI	

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Introduction 1.

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

DAMA No.: NRCan-5000031420

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des fournisseurs: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DAMA;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des arrangements: donne aux fournisseurs les instructions pour préparer l'arrangement afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et Méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; et
- 6A, Arrangement en matière d'approvisionnements, 6B, Demandes de soumissions, et 6C, Clauses du contrat Partie 6 subséquent:
 - 6A, contient l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les instructions du processus de demande de soumissions dans le cadre d'un (AMA);
 - 6C, contient des renseignements généraux pour les conditions des modèles de contrat uniformisés émis suite à un AMA.

Annexes include:

Annex "A" – Énoncé des Travaux;

Appendix "1" - Formulaire de Résumé de Projet

Appendix "2" - Ressources proposé

Annex "B" - Base de paiement

Annex "C" – la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

2. Summary

RNCan sollicite des propositions dans le cadre de la présente Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) pour la prestation de divers services « sur demande » à l'appui de son Service de soutien pour un gouvernement vert.

Cet arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) fournira à RNCan et à toutes les organisations fédérales une liste d'experts disposés à offrir à tout moment des services dans les catégories suivantes :

Catégorie 1 a): Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations; et

b): Énergies renouvelables et technologies innovantes

Catégorie 2 : Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion

Exigences relatives à la sécurité 2.1

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgcpwgsc.gc.ca/index-fra.html).

DAMA No.: NRCan-5000031420

2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marches publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord de libre-échange Canada-Perou, de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

2.3 **Comprehensive Land Claims Agreement**

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) consiste à établir des arrangements d'approvisionnement pour la livraison des exigences détaillées dans la DAMA aux utilisateurs identifiés partout au Canada, y compris dans les zones assujetties aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).

Exigence relative à la sécurité 3.

- 1. À la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - le fournisseur doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6A a) Arrangement en matière d'approvisionnement;
 - b) les individus proposés par le fournisseur et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6A – Arrangement en matière d'approvisionnement;
 - c) le fournisseur doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les fournisseurs devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssiiss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html).

4. Compte rendu

Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient en faire la demande au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES FOURNISSEURS

1. Instructions, Clauses et Conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Les fournisseurs qui présentent un arrangement s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DAMA et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et du ou des contrats subséquents.

Le document 2008 (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

A section 5.4 – Présentation des arrangements of 2008 (2017-04-27), demande d'arrangements en matière d'approvisionnement est modifier comme suit:

SUPPRIMER: 60 jours INSERER: 120 jours

A Section 6 – Arrangements déposes en retard of 2008 (2017-04-27), demande d'arrangements en matière d'approvisionnement est modifier comme suit:

SUPPRIMER: TPSGC INSERT: RNCan

A Section 8.1 – Transmission par télécopieur of 2008 (2017-04-27), demande d'arrangements en matière d'approvisionnement est modifier comme suit:

SUPPRIMER: 819-997-9776 INSERER: 613-995-2920

1.1 Guide des clause CCUA

Guide des clauses CCUA S0010C (2012-07-16) - Rapports d'utilisation périodique - arrangements en matière d'approvisionnement

2. Présentation des arrangements

Les arrangements doivent être présentés uniquement du Module de réception des soumissions de Ressources naturelles Canada (RNCan) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.

Ressources naturelles Canada Service de réception des soumissions - Salle du courrier 588, rue Booth, salle 108 Ottawa (Ontario) K1A 0Y7 Attention: Valerie Holmes

Le nom du soumissionnaire, son adresse de retour, le numéro de la demande de proposition et la date de clôture de la demande devraient être inscrits lisiblement à l'extérieur de l'enveloppe contenant la proposition du soumissionnaire, pour éviter que celle-ci soit mal acheminée. **RNCan n'assume aucune responsabilité pour des propositions envoyées à toute autre adresse.**

C'est au soumissionnaire qu'il incombe de s'assurer que la proposition est livrée à l'endroit indiqué ci-dessus. Le défaut de se conformer aux instructions qui précèdent peut faire en sorte que RNCan soit incapable de confirmer la date de réception ou d'examiner la soumission avant l'attribution du contrat. RNCan se réserve donc le droit de rejeter toute proposition non conforme aux présentes instructions.

DAMA No.: NRCan-5000031420

REMARQUE: LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE RÉPOND À CETTE DEMANDE, IL DOIT S'ASSURER QUE LE NUMÉRO DE DAMA AINSI QUE LA DATE DE CLÔTURE SONT CLAIREMENT INDIQUÉS SUR TOUTES LES ENVELOPPES, Y COMPRIS LES ENVELOPPES ET/OU LES BOÎTES DES MESSAGERS, ET CE, AFIN D'ÉVITER TOUTE CONFUSION À L'UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS LORSQUE LES COLIS SONT REÇUS SANS INDIQUER CE À QUOI ILS SONT DESTINÉS.

2.1 En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de RNCan ne seront pas acceptées.

3. Ancien fonctionnaire – Avis

Les contrats de services attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Par conséquent, la demande de soumissions exigera que vous soumettiez les renseignements qui, dans l'éventualité que vous soyez le soumissionnaire retenu, votre statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension ou ayant reçu un paiement forfaitaire seront requis afin d'être publiés sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive générés conformément à <u>l'Avis sur la Politique des marchés</u>; du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires.

4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujetti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web d'EDSC - Travail.

5. Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au moins <u>trois (3)</u> jours ouvrables avant la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les fournisseurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DAMA auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les fournisseurs.

Lois applicables 6.

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat attribué en vertu de l'AMA seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

DAMA No.: NRCan-5000031420

À leur discrétion, les fournisseurs peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de l'arrangement ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les fournisseurs acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS

1. Instructions pour la preparation des arrangements

RNCan encourage l'utilisation du papier recyclé et l'impression recto-verso. Une réduction de la taille des documents contribuera aux initiatives de développement durable de RNCan tout en réduisant la production de déchets.

DAMA No.: NRCan-5000031420

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- (b) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- (c) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions

En appui de la Politique d'achats écologiques, on demande aux soumissionnaires de présenter leur soumission dans des sections reliées distinctes, comme suit :

COPIE PAPIER:

Section I: Soumission technique – 4 copies papier (1 originale, 3 copies)

Section II : Soumission financière - 1 copie papier, **sous pli séparé**. Les prix relatifs à la présente demande ne doivent paraître que dans la soumission financière et nulle part ailleurs dans la soumission; les prix mentionnés dans la soumission financière ne devraient pas être repris dans une quelconque autre section de la soumission.

Section III: Attestations - 1 copie

OU:

SUPPORT DE STOCKAGE ÉLECTRONIQUE:

Comme RNCan travaille à créer un environnement plus vert en éliminant tous les dossiers papier, nous préférons que toutes les soumissions soient présentées sur CD/DVD ou clé USB. Si vous souhaitez les soumettre selon ce format, veuillez fournir les éléments suivants :

Section I: Soumission technique – 4 copies (1 originale, 3 copies)

REMARQUE: 1 CD/DVD/clé USB comprenant: 1 soumission technique et les attestations et la première page signée

3 CD/DVD/clés USB comprenant : seulement la soumission technique

Section II: Attestations – 1 copie (incluse avec la soumission technique originale et à l'unique soumission financière)

Note: RNCan acceptera les soumissions soumises sur copie papier ou sur support de stockage électronique. C'est la préférence de RNCan qui ordonne être présentées sur des supports de stockage électronique, en vue d'adhérer à notre initiative verte

REMARQUE : LORSQUE VOUS SOUMETTEZ UNE SOUMISSION EN RÉPONSE À CET APPEL D'OFFRES ET QUE VOUS UTILISEZ UN SERVICE DE MESSAGERIE, VOUS DEVEZ INSCRIRE LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES, LA DATE ET L'HEURE DE CLÔTURE AU RECTO



DU COLIS DE MESSAGERIE, ET NON SEULEMENT SUR LES ENVELOPPES À L'INTÉRIEUR DU COLIS DE MESSAGERIE, AFIN D'ÉVITER TOUTE INCERTITUDE DE NOTRE UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS LORSQU'ELLE REÇOIT LES SOUMISSIONS.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Section I: Arrangement technique

Dans l'arrangement technique, les fournisseurs devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section III: Renseignements supplémentaires

Installations ou locaux proposés par le soumissionnaire nécessitant des mesures de sauvegarde

Tel qu'indiqué à la Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, le soumissionnaire doit fournir l'adresse complète de ses installations ou de ses locaux et celles des individus proposés, pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à la réalisation des travaux :

N° civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / d'appartement Ville, province, territoire / État Code postal / code zip Pays

L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les arrangements seront évalués par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements.

Les exigences obligatoires énumérées ci-dessous seront évaluées sur une réussite / échec (ex : à conforme / non conforme) de base. Les propositions qui ne répondent pas aux exigences obligatoires seront jugées irrecevables et seront pas prises en considération.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Les propositions doivent démontrer la conformité aves toutes les exigences obligatoires suivantes et DOIT fournir la documentation nécessaire, le cas échéant, pour assurer la conformité.

Le soumissionnaire peut proposer un (1) ou des ressources multiples pour chaque catégorie de services.

Si un contrat dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement est délivré, le soumissionnaire retenu devra avoir la possibilité d'ajouter ou de remplacer des ressources à tout moment, à condition que les CV identifiant les aptitudes et les compétences des ressources sont bien documentés, et sont fournis au chargé de projet avant le début de tout projet. <u>Tout le personnel supplémentaire ou de remplacement sera évalué en fonction des critères obligatoires et cotés de cette DAMA.</u> Ces critères doivent être respectés un tout temps pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

REMARQUE: Aux fins de la présente DAMA, le soumissionnaire peut soumissionner pour se qualifier dans la catégorie un (1), deux (2) ou les deux catégories suivantes:

Catégorie 1 a): Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations

b): Énergies renouvelables et technologies innovantes

Catégorie 2 : Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion

1.1 Evaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire peut proposer deux personnes-ressources ou de multiples personnes-ressources. Si le soumissionnaire souhaite remplacer l'une des ressources proposées à tout moment après la signature de l'AMA, il devra fournir les mêmes renseignements pour la nouvelle ressource que ceux fournis pour la ressource initiale. Toute ressource supplémentaire ou de remplacement sera évaluée selon les critères obligatoires et les critères cotés énoncés à la présente DAMA. Ces critères DOIVENT être respectés en tout temps pendant la durée de l'AMA.

CATÉGORIE 1 : a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes			
Item	Critères d'évaluation obligatoires	Conforme (oui/non)	Numéro de page de la proposition
01.1	Ressource(s) proposée(s): Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitæ (CV) de toutes les ressources proposées qui prendront part à l'arrangement d'approvisionnement, et définir le rôle de chaque membre de l'équipe. Chaque CV doit indiquer en détail toutes les activités pertinentes liées aux services de	Oui Non	



CATÉGORIE 1 :

a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations
b) Énergies renouvelables et technologies innovantes

Conforme
Numéro

DAMA No.: NRCan-5000031420

	b) Énergies renouvelables et technologies innovantes			
Item	Critères d'évaluation obligatoires	Conforme (oui/non)	Numéro de page de la proposition	
	facilitation effectuées par la ressource et prouver l'aptitude de la personne à réaliser les tâches décrites dans la portée du travail (voir l'annexe « A »).			
	Remarque: Si une ressource identifiée dans l'AMA ne peut pas être utilisée pour un mandat futur, le soumissionnaire doit faire approuver une ressource de remplacement avant le début du nouveau mandat afin de conserver son statut de soumissionnaire préqualifié et de ne pas occasionner des interruptions de service pour le client. Toute nouvelle ressource doit disposer d'au moins la même expérience que la ressource initiale afin de respecter les engagements du soumissionnaire.			
01.2	Expérience professionnelle : Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une des ressources proposées compte un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des services de facilitation en ce qui concerne :	Oui Non		
	Catégorie 1 a): Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations; et b): Énergies renouvelables et technologies innovantes			
01.3				
01.4	Capacité : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut à tout moment mener à bien de multiples projets partout au Canada conformément à la présente DAMA.	Oui Non		
01.5	Références : Le soumissionnaire doit fournir une lettre de recommandation d'au moins un client pour lequel le soumissionnaire a offert des services de facilitation des marchés de services énergétiques en ce qui concerne la catégorie 1 (a et/ou b).	Oui Non		
	Remarque : Une lettre de recommandation (pour les services de Catégorie 1) est requise pour chacune des deux sous-			

CATÉGORIE 1 : a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes			
Item	Critères d'évaluation obligatoires	Conforme (oui/non)	Numéro de page de la proposition
	catégories a) et b). Les lettres doivent être rédigées par les clients desservis dans le cadre des projets énumérés au critère C2.		

DAMA No.: NRCan-5000031420

	CATÉGORIE 2 : Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion			
Item	Critères d'évaluation obligatoires	Conforme (oui/non)	Numéro de page de la proposition	
O2.1	Ressource(s) proposée(s): Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitæ (CV) de toutes les ressources proposées qui prendront part à l'arrangement d'approvisionnement, et définir le rôle de chaque membre de l'équipe. Chaque CV doit indiquer en détail toutes les activités pertinentes liées aux services de facilitation effectuées par la ressource et prouver l'aptitude de la personne à réaliser les tâches décrites dans la portée du travail (voir l'annexe « A »). Remarque: Si une ressource identifiée dans l'AMA ne peut pas être utilisée pour un mandat futur, le soumissionnaire doit faire approuver une ressource de remplacement avant le début du	Oui Non		
	nouveau mandat afin de conserver son statut de soumissionnaire préqualifié et de ne pas occasionner des interruptions de service pour le client. Toute nouvelle ressource doit disposer d'au moins la même expérience que la ressource initiale afin de respecter les engagements du soumissionnaire.			
O2.2	Expérience professionnelle : Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une des personnes proposées a au minimum cinq (5) ans d'expérience dans la prestation de conseils stratégiques et de soutien aux cadres dans le domaine des marchés de services énergétiques. Cette personne doit être disponible en tout temps, pendant toute la durée de l'arrangement d'approvisionnement	☐ Oui ☐ Non		
O2.3	Exemples: Le soumissionnaire doit donner trois (3) exemples pertinents de conseils stratégiques et de soutien aux cadres dans le domaine des marchés de services énergétiques qu'il a fournis au cours des cinq (5) dernières années en faveur du gouvernement fédéral ou provincial, ou du secteur privé. Le soumissionnaire doit fournir des résumés définissant les activités que les personnes proposées ont effectuées pour chacun de ces projets. Ces résumés doivent inclure au minimum: un aperçu des activités réalisées; l'expérience et les	Oui Non		

desservis dans le cadre des projets énumérés au critère C2.

CATÉGORIE 2 : Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion Conforme Item Critères d'évaluation obligatoires Numéro de page de la proposition (oui/non) rôles des membres du personnel; deux obstacles auxquels il a fallu faire face et comment ils ont été surmontés. 02.4 Oui **Références**: Le soumissionnaire doit fournir une lettre de recommandation d'au moins un client pour lequel le Non soumissionnaire a offert des services de facilitation des marchés de services énergétiques en ce qui concerne la catégorie 2. Remarque: Les lettres doivent être rédigées par les clients

DAMA No.: NRCan-5000031420

1.1.2 Exigences cotées

Les critères énoncés ci-dessous seront utilisés par RNCan pour évaluer toutes les propositions qui répondent à toutes les exigences obligatoires. On conseille aux soumissionnaires d'aborder, dans leur proposition, les exigences dans l'ordre selon lequel elles sont présentées et de façon suffisamment approfondie pour permettre une évaluation exhaustive. L'évaluation de RNCan se fondera uniquement sur les renseignements contenus dans la proposition. RNCan pourrait demander aux soumissionnaires de confirmer des renseignements ou encore leur demander des précisions.

Seules les propositions qui remplissent toutes les exigences obligatoires et qui obtiennent ensuite (ou excèdent) le nombre minimal de points requis dans la section portant sur les critères d'évaluation des exigences cotées seront prises en compte dans l'attribution du marché. Les propositions qui n'obtiennent pas le nombre minimal de points seront jugées irrecevables et ne seront pas examinées davantage.

Note: Chaque ressource sera évaluée en fonction de la Catégorie 1a) OU 1b). Afin d'obtenir un arrangement en matière d'approvisionnement, le soumissionnaire doit avoir proposé des ressources ayant obtenu le pointage minimum requis dans les sous-catégories a) et b).

CATÉGORIE 1 :				
	a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations			
	b) Énergies	renouvelables et techr	nologies in	novantes
Critère	e Exigence calculée par point Attribution des Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV			Renvoi à la proposition et/ou au CV
		points	de	des soumissionnaires
			points	
C1.1	Approche proposée en vue de fournir	des services de facilitati	on au gouv	ernement fédéral
	Le soumissionnaire doit décrire	Pointage maximum :		
	l'approche qu'il utilisera pour aider	10 points		
	un client du gouvernement fédéral à			
	analyser ses besoins quant aux	Pour obtenir le		
	projets suivants et, le cas échéant, à	pointage maximum,		
	les élaborer et les mettre en œuvre :	l'approche doit	10	
		aborder toutes les		
	a) Contrats de performance	catégories de services		
	énergétiques (CPE),	de facilitation		
	rénovations;	(conformément à la		
	et	section 3.2 de		

CATÉGORIE 1: a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes Critère Exigence calculée par point **Attribution des** Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV points de des soumissionnaires points b) Projets en matière d'énergies l'Annexe « A » renouvelables et de Énoncé des travaux). technologies innovantes. La description de la La description de l'approche doit méthode sera évaluée inclure des détails sur la façon dont par rapport aux le soumissionnaire orientera le facteurs suivants: client à chaque étape du processus, une approche par sur les rôles de l'équipe du projet, étape logique qui les ressources proposées et les démontre une entités (autres entreprises) avec connaissance lesquelles le soumissionnaire approfondie du pourrait éventuellement travailler processus des en coentreprise. marchés de services La description de l'approche doit énergétiques démontrer que le soumissionnaire défini à la section comprend comment développer des 3.1.2 de l'annexe marchés de services énergétiques, «A»; des projets d'économie d'énergie, et des projets en matière d'énergies la description renouvelables et de technologies indique une innovantes depuis la définition du approche projet jusqu'à sa mise en œuvre relationnelle dans le domaine des bâtiments claire et bien institutionnels ou commerciaux. expliquée (p. ex., comprendre et Dans la description de l'approche, le cerner les soumissionnaire doit, dans la besoins des mesure du possible, illustrer un lien clients); avec les projets énumérés au critère O1.2. la description du processus inclut Cette description ne doit pas une explication dépasser six (6) pages. détaillée des rôles et des responsabilités des ressources du soumissionnaire Expérience dans la prestation de services de facilitation C1.2 Le soumissionnaire doit démontrer Pointage maximum: qu'il a facilité avec succès les projets 10 points suivants en offrant des services de

DAMA No.: NRCan-5000031420

facilitation aux clients concernés:

CATÉGORIE 1: a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes Critère Exigence calculée par point **Attribution des** Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV points de des soumissionnaires points au moins trois (3) projets de marché de services énergétiques pertinents au cours des cinq (5) dernières années; et au moins trois (3) projets pertinents en matière d'énergies renouvelables et de technologies innovantes au cours des cinq (5) dernières années. Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à fournir des services de facilitation aux clients. Le soumissionnaire doit remplir un Formulaire de résumé de projet pour chaque projet (voir l'Annexe 1). Les formulaires de résumé de projet pourront être cités dans le cadre de l'évaluation des ressources proposées (voir le critère C1.3). Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que le comité d'évaluation soit en mesure de bien cerner comment et par quelle entité (si le soumissionnaire travaille en collaboration avec autres entités) l'expérience a été acquise C1.3 Ressource(s) proposée(s): En utilisant les renseignements Pointage maximum fournis aux critères d'évaluation pour la Catégorie 1a) : obligatoires O1.1, O1.2, O1.3 et au 15 points critère d'évaluation coté C1.2, la ou Pointage maximum les ressources proposées par le pour la Catégorie 1b) : soumissionnaire seront évaluées en 15 points fonction des critères cotés Dans chaque critère ci-dessous (C1.3a à C1.3c). coté ci-dessous, le Les renseignements fournis soumissionnaire doivent démontrer comment la obtiendra 4 ou 5 points si les ou les ressources proposées ont descriptions: obtenu l'expérience citée et doivent inclure les éléments

DAMA No.: NRCan-5000031420

CATÉGORIE 1: a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes Critère Exigence calculée par point **Attribution des** Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV points de des soumissionnaires points suivants : la durée de démontrent que l'expérience (p. ex., mois, les ressources années) et les dates précises; effectuent la les rôles et responsabilités de la majorité des ressource (ou des ressources); activités la valeur monétaire des projets indiquées dans ou des budgets; chaque critère une description des services coté; sont bien fournis, y compris leur portée; documentées et une preuve que le travail a été réalisé en respectant les délais détaillées pour ce qui est des rôles et le budget établis; et des tâches, une description de l'incidence selon chaque des conseils fournis sur les critère; résultats du projet. démontrent que l'incidence des résultats de chaque tâche relative aux marchés de services énergétiques est bien comprise et documentée de façon concise C1.3a a) L'expérience de la ressource en matière de facilitation de la mise en œuvre de projets de Contrats de performance énergétiques (CPE) Le soumissionnaire doit démontrer Pointage maximum: que la ressource proposée a travaillé 10 points avec les responsables de projet (les clients) afin de faciliter la mise en Pour obtenir le œuvre de marchés de services pointage maximum, énergétiques en effectuant les chaque ressource tâches ou en fournissant les services proposée doit ci-après: posséder au moins Déterminer les objectifs et les cinq (5) années 10 besoins du client; d'expérience dans la facilitation de la mise Effectuer des vérifications énergétiques préliminaires (des en œuvre de CPE ainsi évaluations des possibilités) qu'une expérience démontrée dans tous conformément aux normes de vérification énergétique de les domaines cités niveau 1 ou 2 de l'ASHRAE (10 points) (American Society of Heating,

DAMA No.: NRCan-5000031420

CATÉGORIE 1: a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes Critère Exigence calculée par point **Attribution des** Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV points de des soumissionnaires points Refrigeration and Air Conditioning Engineers); Contribuer à l'élaboration des énoncés des travaux pour des demandes de propositions ou des contrats de CPE (rénovations majeures visant à améliorer l'efficacité énergétique qui garantissent des économies d'énergie); Fournir un soutien en matière d'analyse, d'évaluation, d'évaluation du financement et de négociation dans le cadre de l'examen des propositions reçues pour l'octroi de CPE; Fournir des conseils et une expertise sur la sélection des entreprises de services énergétiques (ESE) ou d'un entrepreneur en efficacité énergétique; Élaborer des données de référence pour les projets de rénovation énergétique; Contribuer à l'examen des études de faisabilité; Revoir ou élaborer un plan de surveillance et de vérification pour assurer le respect des exigences du CPE; Fournir des conseils en matière de surveillance et de vérification ainsi qu'un rapport de rapprochement sur les économies d'énergie; Faciliter ou fournir une formation sur le CPE, la gestion de l'énergie et la surveillance et la vérification ou contribuer à l'élaboration de matériel de formation ou de lignes directrices à l'intention des exploitants, des employés et du

DAMA No.: NRCan-5000031420

personnel d'entretien de

bâtiments

CATÉGORIE 1: a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes Critère Exigence calculée par point **Attribution des** Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV points de des soumissionnaires points L'expérience de la ressource peut porter sur les trois projets de CPE présentés au critère C1.2 ou sur un autre projet de CPE que la ressource aurait facilité au cours des cinq dernières années C1.3b b) L'expérience de la ressource en matière de facilitation de la mise en œuvre des projets d'énergie renouvelable et de technologies innovantes (ERTI) Le soumissionnaire doit démontrer Pointage maximum: 10 points que chaque ressource proposée a travaillé avec les responsables de projet pour faciliter la mise en Pour obtenir le œuvre des projets d'énergie pointage maximum, la renouvelable et de technologies ou les ressources innovantes. Chaque ressource doit proposées doivent avoir effectué les tâches ou fourni posséder au moins les services ci-après (pour plus cinq (5) années d'information, voir l'annexe A, d'expérience dans la section 3.2.2): facilitation de la mise La fourniture de conseils aux en œuvre de projets organismes clients quant à d'ERTI ainsi qu'une l'intégration d'énergies expérience renouvelables ou de démontrée dans tous technologies innovantes dans les domaines cités leurs installations. (10 points) 10 Le soutien aux organismes fédéraux quant à la définition des objectifs et des besoins en matière de technologies d'énergie renouvelable ou de technologies innovantes; L'examen des documents existants relatifs au bâtiment et la réalisation d'évaluations sur place; La réalisation d'une analyse complète de l'efficacité énergétique La réalisation d'une analyse de faisabilité structurelle La réalisation d'une étude de faisabilité et d'une analyse mécanique et électrique

DAMA No.: NRCan-5000031420

chaque stream

CATÉGORIE 1: a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations b) Énergies renouvelables et technologies innovantes Critère Exigence calculée par point **Attribution des** Max. Renvoi à la proposition et/ou au CV points de des soumissionnaires points La réalisation d'une analyse de faisabilité économique et de financement La définition de toute autre conséquence de la mise en œuvre (p. ex., réglementaire, esthétique, etc.) La proposition d'un échéancier approximatif approprié pour la mise en œuvre du projet L'expérience de la ressource peut porter sur les trois projets de ERTI présentés au critère C1.2 ou sur un autre projet d'ERTI que la ressource aurait facilité au cours des cinq dernières années C1.3c Expérience en gestion de projet pour les critères a) et b) Le soumissionnaire doit démontrer Pointage maximum: que la ressource proposée a fourni 5 points un soutien général à la gestion de projet en lien avec les projets de CPE Pour obtenir le ou d'ERTI dans le secteur des pointage maximum, bâtiments commerciaux ou le soumissionnaire institutionnels, ou les deux. doit démontrer que la ressource proposée Le soumissionnaire doit fournir des possède de renseignements sur le rôle et les l'expérience dans tâches de la ressource proposée en tous les domaines 5 ce qui a trait au soutien à la gestion cités (5 points) de projet, y compris la conception et la planification de projets de CPE ou d'ERTI (évaluation préliminaire des mesures ou des technologies de rénovation), le soutien à l'acquisition, à l'évaluation et à la sélection des entrepreneurs et le suivi des résultats finaux quant aux économies d'énergie et aux réductions de GES réalisées Total des points disponibles pour Catégorie 1 a) (ne pas inclus R1.3b) 35 Total des points disponibles pour Catégorie 1 b) (ne pas inclus R1.3a) 35 Total des points nécessaires pour être considéré qualifié (60%) pour

DAMA No.: NRCan-5000031420

21

CATÉGORIE 2 – Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion Item Renvoi à la proposition et/ou au Exigence calculée par point **Attribution des points** Max. CV des soumissionnaires de points C2.1 Approach to Energy Performance Contracting Policy Advice and Managerial Support Services Maximum 10 points 10 (Voir la Grille Le soumissionnaire doit décrire l'approche qu'il propose d'utiliser pour d'Évaluation) fournir aux membres de l'Initiative des bâtiments fédéraux des conseils d'orientation stratégique et des services de soutien de la gestion relatifs au CPE. La description de l'approche doit inclure des renseignements détaillés sur la façon dont le soumissionnaire aidera le personnel de RNCan avec ses activités de gestion de programme en fournissant des conseils d'orientation stratégique ou des services de soutien de la gestion ainsi que des renseignements sur les avantages et les défis associés à l'approche, sur le rôle des ressources proposées et sur l'attribution des ressources et tout autre renseignement qui pourrait faciliter la compréhension de l'approche proposée. La description de l'approche doit démontrer que le soumissionnaire comprend comment les politiques et les règlements du Conseil du Trésor influent sur les marchés de services énergétiques concernant des bâtiments fédéraux. La description de l'approche doit également démontrer que le soumissionnaire comprend comment les outils et les documents modèles relatifs au CPE peuvent être utilisés de manière synergique pour appuyer l'adoption de principes de CPE dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. La connaissance de l'Initiative des bâtiments fédéraux ou une expérience antérieure avec celle-ci seront considérées comme un atout C2.2 Expérience dans la prestation de services de soutien de la gestion et de conseils d'orientation stratégique relatifs aux marchés de services énergétiques pour orienter les activités du programme Quant au critère C2.3 de la Catégorie 2, le Pointage maximum:

DAMA No.: NRCan-5000031420

10 points

soumissionnaire sera évalué en fonction

des renseignements compris dans les

CATÉGORIE 2 – Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion Renvoi à la proposition et/ou au Item Exigence calculée par point **Attribution des points** Max. de CV des soumissionnaires points exemples fournis. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants : Pertinence des exemples Exhaustivité des résumés Démonstration de l'expérience L'expérience des ressources proposées C2.3 Selon le critère C2.1 de la Catégorie 2, les Maximum 15 points for ressources proposées seront évaluées en C2.3 a-c fonction de l'information figurant dans les CV fournis. Chaque ressource sera évaluée séparément et doit obtenir le score global minimum (60 %) pour le critère C2.3 afin d'être ajoutée à la liste de ressources préqualifiées. Chaque critère vaut au maximum 5 points. Le soumissionnaire doit fournir tous les détails pertinents pour chaque exigence cotée (C2.3a à C2.3c): les dates et la durée de l'activité (en mois ou années); ses rôles et responsabilités; la valeur financière des projets ou leur budget; une description du travail C2.3a Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a fourni des conseils 15 d'orientation stratégique et des services de consultation dans le domaine des marchés de services énergétiques, des énergies renouvelables et des technologies innovantes ou des rénovations énergétiques dans le secteur des bâtiments commerciaux ou institutionnels, ou les deux. aider les responsables du projet à atteindre leurs objectifs généraux en matière d'efficacité énergétique; préparer des documents stratégiques et des exposés de position soutenant les nouvelles initiatives de programmes liés aux marchés de services énergétiques; préparer des documents administratifs relatifs à la prise de décision, comme les soumissions au Conseil du Trésor visant à soutenir

DAMA No.: NRCan-5000031420

rapports d'étude de marché et des stratégies d'entrée sur le marché

Total des points nécessaires pour être considéré qualifié (60%) :

Pointage maximum:

CATÉGORIE 2 – Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion Item Exigence calculée par point **Attribution des points** Max. Renvoi à la proposition et/ou au de CV des soumissionnaires points des projets d'amélioration du rendement énergétique; détecter et résoudre les problèmes politiques qui pourraient nuire à l'efficacité énergétique, parce qu'ils sont liés à l'environnement créé; fournir des conseils stratégiques au sujet des exigences et règlements régissant les contrats du Conseil du Trésor en matière de services énergétiques; fournir des conseils techniques sur la mise en œuvre des contrats de services énergétiques et des stratégies associées. C2.3b Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a travaillé avec des responsables de projet pour appuyer l'adoption de principes de CPE dans divers secteurs de l'économie canadienne, notamment dans les secteurs institutionnels (municipalités, universités, écoles et hôpitaux), en intégrant des outils et des documents modèles associés au CPE et en cernant des possibilités de synergies collaboratives entre ces secteurs et les fournisseurs de services de gestion de l'énergie du secteur privé C2.3c Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation de recherches sur les marchés de services énergétiques, sur les énergies renouvelables et les technologies innovantes ou sur les rénovations énergétiques des bâtiments. Cette recherche peut notamment inclure des

DAMA No.: NRCan-5000031420

GRILLE D'ÉVALUATION	
Excellent : 100%	Les critères cotés sont traités en profondeur et les renseignements fournis démontrent une compréhension complète et approfondie de tous les éléments des critères cotés
Très bien: 80%	Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de tous les éléments des critères cotés.

35

21

Bien : 60%	Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de la plupart des éléments des critères cotés, mais pas tous.
Insuffisant : 40%	Les renseignements fournis montrent une certaine compréhension pertinente des critères
	énoncés, mais sans montrer une compréhension complète de tous les éléments des critères cotés.
Faible : 20%	Les renseignements fournis montrent que le soumissionnaire a un minimum de compréhension
	par rapport aux critères indiqués.
Inaccentable : 0%	Les renseignements fournis ne rénondent pas aux critères

DAMA No.: NRCan-5000031420

2. Basis of Selection

Les arrangements en matière d'approvisionnement seront conclus avec les fournisseurs répondant à toutes les exigences obligatoires et obtenant au moins le nombre minimum de points indiqué dans les exigences cotées. Ces titulaires d'arrangements seront considérés comme des entreprises qualifiées pour fournir les services requis.

L'obtention d'un arrangement en matière d'approvisionnement **NE SIGNIFIE PAS** automatiquement que l'offrant recevra des contrats par la suite



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les fournisseurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) leur soit émis.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Les attestations que les fournisseurs remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera un arrangement non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des arrangements, ou pendant la durée de tout arrangement en matière d'approvisionnement découlant de cette DAMA et tous contrats subséquents.

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du fournisseur. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, l'arrangement sera déclaré non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations exigées avec l'arrangement

Les fournisseurs doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur arrangement.

1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le fournisseur doit, selon le cas, présenter avec son arrangement le <u>Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

2. Attestations préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'arrangement mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'arrangement sera déclaré non recevable.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent un arrangement à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les fournisseurs qui présentent un arrangement en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant un arrangement comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les fournisseurs qui présentent un arrangement à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Conseil d'administration / propriétaires

Member 1:	
Member 2:	
Member 3:	
Member 4:	

SURNAME NAME TITLE

2.2 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

Signature du représentant autorisé de l'entreprise	Date	

2.3 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

Signature du représentant autorisé de l'entreprise	Date	

2.4 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les

directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Définition

Aux fins de cette clause,

« Ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' <u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un and	cien fonctio	onnaire qui a reçu	un paiement forfaitaire e	en vertu des disp	ositions d'un
programme de réduction des effectifs?	OUI()	NO ()			

	ssionnaire				

a)	le nom de l'ancien fonct	ionnaire :	

Ressources naturelles

Canada

b) c) d) e) f)	les conditions de l'incitatif versé sous forme de la date de la cessation d'emploi : le montant du paiement forfaitaire : le taux de rémunération qui a servi au calcul du la période correspondant au paiement forfaitair	paiement forfaitaire :				
g)	La date du début :					
	Honoraires Professionnels	Montant				
ancie	tous les contrats attribués pendant la période du en fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire e harmonisée.	paiement forfaitaire,le montant to	• • • • • • •			
Signa	ature du représentant autorisé de l'entreprise	Date				
2.5	Désignation autochtone					
Une	entreprise autochtone, qui peut être					
i	une hande selon la définition de la Loi sur les	Indians				

DAMA No.: NRCan-5000031420

- ii. une entreprise individuelle,
- iii. une société à responsabilité limitée,
- iv. une coopérative,
- un partenariat, ٧.
- une organisation sans but lucratif, vi.

dont la propriété et le contrôle sont au moins à 51 p. 100 assurés par des Autochtones,

OU

Une coentreprise comprenant deux ou plusieurs entreprises autochtones ou une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone, pourvu que la ou les entreprises autochtones détiennent au moins 51 p. 100 des intérêts et du contrôle de la coentreprise.

Si l'entreprise autochtone a au moins six employés à plein temps à la date de la soumission, au moins 33 p. 100 d'entre eux doivent être des Autochtones, et cette proportion doit être maintenue pendant toute la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit certifier dans sa soumission qu'il agit au nom d'une entreprise autochtone ou d'une coentreprise constituée selon les critères définis ci-dessus.

Ceci est pour confirmer:

Date

DAMA No.: NRCan-5000031420

Ressources naturelles

Canada

Natural Resources

Signature du représentant autorisé de l'entreprise

Canada



PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DE CONTRAT SUBSÉQUENT

DAMA No.: NRCan-5000031420

A) ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

1. Arrangement

L'arrangement en matière d'approvisionnement couvre les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC N°: 139787-17-097

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ A, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).**
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC de TPSGC, ces derniers NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux sans une escorte.
- 3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉ A.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite cijoint à l'Annexe « C »;
 - b) le *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

2.1 Installations du fournisseur nécessitant des mesures de sauvegarde

Le fournisseur doit diligemment tenir à jour, les renseignements relatifs à ses installations pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à la réalisation des travaux, pour les adresses suivantes :

Numéro civique / nom de la rue, unité / suite/ no. d'appartement Ville, province, territoire / État Code postal / code zip Pays

L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> que le fournisseur et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé.



3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

DAMA No.: NRCan-5000031420

3.1 Conditions générales

2020 (2017-07-01) - Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

Le paragraphe 1 – Interprétation du 2020 (2016-04-04) – Conditions générales – arrangement en matière d'approvisionnement – biens ou services, est modifié comme suit :

SUPPRIMER: Travaux publics et des Services gouvernementaux

INSERER: Ressources naturelles Canada

3.2 Conditions supplémentaires

4007 (2010-08-16) – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

Ressources Naturelles Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public

RNCan se réserve le droit d'accorder, sur demande écrite, une licence pour exercer les droits de propriété intellectuelle requis dans ces informations appartenant au Canada à l'entrepreneur agréé

Pour référence, le site du Conseil du Trésor est: http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13697

3.2.1 Sanctions internationales

Les personnes au Canada et les Canadiens et les Canadiennes à l'étranger sont liées par les sanctions économiques imposées par le Canada. En conséquence, le gouvernement du Canada ne peut accepter la livraison d'aucun bien ou service provenant, directement ou indirectement, d'un ou plusieurs pays ou personnes assujettis aux <u>sanctions économiques</u>.

L'entrepreneur ne doit pas fournir au gouvernement du Canada un bien ou un service assujetti aux sanctions économiques.

L'entrepreneur doit se conformer aux modifications apportées au règlement imposé pendant la période du contrat. L'entrepreneur doit immédiatement aviser le Canada s'il est dans l'impossibilité d'exécuter le contrat suite à l'imposition de sanctions à un pays ou à une personne ou l'ajout de biens ou des services à la liste des biens ou des services sanctionnés. Si les parties ne peuvent alors s'entendre sur un plan de redressement, le contrat sera résilié pour des raisons de commodité par le Canada.

3.2.2 Règlement des différends

Médiation

Si un différend découlant du présent contrat ne peut pas se régler à l'amiable par voie de négociation, les parties conviennent de bonne foi de soumettre le différend à une médiation administrée par l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada. Les parties accusent réception des règles de l'Institut. Le coût de la médiation sera assumé à parts égales par les parties.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Arbitrage

Si les parties n'arrivent pas à régler le différend par voie de médiation dans un délai de soixante (60) jours, les parties conviennent de porter le différend en arbitrage conformément à la *Loi sur l'arbitrage commercial* (fédérale). La partie demandant l'arbitrage doit le faire par avis écrit à toutes les autres parties. Le coût de l'arbitrage et les honoraires de l'arbitre seront assumés à parts égales par les parties. L'arbitrage aura lieu dans la ville où l'entrepreneur exploite son entreprise, en présence d'un arbitre unique choisi par les parties. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un arbitre dans les trente (30) jours suivant l'avis écrit de porter le différend en arbitrage, chaque partie désignera un représentant qui choisira l'arbitre.

Les parties peuvent établir la procédure à suivre par l'arbitre, ou laisser ce choix à l'arbitre. L'arbitre rendra une décision écrite dans les trente (30) jours après l'audition des parties. La décision peut être enregistrée auprès de tout tribunal compétent, et appliquée à titre de décision de ce tribunal.

Signification de « différend »

Les parties conviennent que le mot « différend » dans la présente clause désigne un différend sur une question de fait ou de droit, autre qu'un différend sur une question de droit public.

Les organisations sont invitées à choisir l'une des deux options suivantes :

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande ou consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

3.2.3 Retenues d'impôt de 15 pour cent

L'entrepreneur accepte le fait qu'en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le gouvernement fédéral est habilité à retenir un montant de 15 p. 100 du prix à payer à l'entrepreneur, si l'entrepreneur est un entrepreneur non résident tel que défini dans ladite Loi. Ce montant sera retenu au compte relativement à l'assujettissement à l'impôt pouvant être dû au gouvernement fédéral.

3.2.4 Ressortissants étrangers

Clause du *Guide des CCUA* <u>A2000C</u> (2006-06-16) - Entrepreneur canadien Clause du *Guide des CCUA* <u>A2001C</u> (2006-06-16) - Entrepreneur étranger

3.2.5 Rapports d'arrangement en matière d'approvisionnement

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matiere d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Ressources naturelles DAMA No.: NRCan-5000031420

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « A ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'arrangement en matiere d'approvisionnement.

Voici la répartition des trimestres : Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'arrangement en matiere d'approvisionnement dans les <u>dix (10)</u> jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

4.1 Periode de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour l'arrangement en matière d'approvisionnement est pour un période de <u>douze (12)</u> mois à partir de l'attribution de l'arrangement en matière d'approvisionnement au <u>30 septembre 2018</u>, avec <u>quatre (4)</u> périodes additionnelles d'option de <u>douze</u> (<u>12)</u> mois.

4.2 Prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Par les présentes, le soumissionnaire accorde à RNCan l'option irrévocable de prolonger la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour une période allant jusqu'à <u>trois (3)</u> périodes additionnelles de <u>douze (12)</u> mois, dans les mêmes modalités et conditions. RNCan peut exercer cette option à tout moment, en envoyant un avis par écrit au soumissionnaire (l'entrepreneur) au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

L'option ne pourra être exercée que par le chargé de projet, et toute prolongation de la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement sera confirmée par une modification officielle de l'arrangement en matiere d'approvisionnement, émise par l'autorité contractante.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsible de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Valérie Holmes

Agent principal de négociation de contrats Ressources naturelles Canada 580 rue Booth, 5ieme étage Ottawa, Ontario K1A 0^E4

Téléphone: (343) 292-8371 Télécopieur: (613) 947-5477

Courriel: valerie.holmes@canada.ca

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.

Natural Resources Ressources naturelles Canada Canada

5.2 Représentant du fournisseur

Nom:

Organisation: Adresse:

Téléphone : Télécopieur : Courriel :

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désignés est Ressources naturelles Canada, mais nous agirons au nom d'autres ministères, au besoin

7. Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché un fois par année par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier. Les fournisseurs préqualifiés, auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis, ne seront pas tenu de soumettre un nouvel arrangement.

DAMA No.: NRCan-5000031420

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- b) les conditions générales 2020 (2017-07-01) Arrangements en matière d'approvisionnement biens ou services;
- c) les conditions générales supplémentaires 4007 le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux , et ceux contenus ici;
- d) Annexe "A" Énoncé des travaux
- e) Annexe "B" Base de paiement
- f) Annexe "C" la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- g) L'arrangement en matière d'approvsionnement daté______.

9. Attestations et l'information additionnelles

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par le fournisseur avec son arrangement ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'AMA. En cas de manquement à toute déclaration de la part du fournisseur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec l'arrangement comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de suspendre ou annuler l'arrangement en matière d'approvisionnement.

10. Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par le fournisseur dans l'arrangement, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

DAMA No.: NRCan-5000031420

B) DEMANDE DE SOUMISSIONS

1. Documents de demande de soumissions

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- a) Les exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu);
- b) une description complète des travaux à exécuter;
- c) 2003 (2017-04-27), Instructions uniformisés biens ou services besoins concurrentiels;
- d) les instructions pour la préparation des soumissions;
- e) les instructions sur la présentation des soumissions (l'adresse pour la présentation des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- f) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- g) Capacité financière (s'il y a lieu able);
- h) les attestations
- i) les conditions du contrat subséquent

2. Processus de demande de soumissions

Des demandes de soumissions seront émises aux fournisseurs auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) a été émis, pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'AMA.

La demande de soumissions sera envoyée directement aux fournisseurs.

3. Aperçu du processus d'approvisionnement

Cette DAMA est la première d'un processus d'approvisionnement à <u>deux étapes</u>. À l'étape 1, le cadre d'approvisionnement pour des contrats subséquents sera expliqué en détail. Les fournisseurs seront évalués selon tous les critères du présent document, comme décrit à la Partie 4 – Procédures d'évaluation et base de sélection et des AMA seront émis aux fournisseurs qui se seront conformés à l'ensemble des critères. À l'étape 2, un examen écrit sera administré et noté et à l'étape 3, les contrats seront octroyés selon le cadre de travail à mesure que les exigences deviennent connues.

Étape 1 – Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) et délivrance d'arrangements en matière d'approvisionnement

Pour l'étape 1, cette DAMA concurrentielle est émise dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), également connu sous l'appellation MERX (ci-après dénommé MERX). L'évaluation sera réalisée en deux (2) étapes décrites à la Partie 4 – Procédures d'évaluation et base de sélection.

Les AMA pourront être utilisés à la signature du document par RNCan et entreront en vigueur à cette date pour une période d'un (1) an, assortie de **quatre (4)** périodes d'option d'un (1) an additionnelles. Un fournisseur sera jugé comme ayant été ajouté à la liste ou aux listes de détenteurs d'AMA à la signature de l'AMA.

Étape 2 – Octroi des contrats et demande de propositions (DP)

Pour l'étape 2, les contrats seront conclus selon le cadre de travail décrit dans l'énoncé des travaux, pour la durée de l'AMA.

Seuils pour les contrats sur appels d'offres restreints (source unique) et exigences en matière d'appels d'offres

1. Exigences évaluées à 25 000\$ ou moins, TPS/TVH incluses

Le responsable de l'AMA (aussi appelé autorité contractante) peut accorder le contrat à un titulaire d'AMA particulier, conformément à la politique d'impartition actuelle du Secrétariat du Conseil du Trésor.

2. Exigences évaluées à plus de 25 000\$ mais moins de 250 000\$, TPS/TVH incluses

Au moins trois (3) titulaires d'arrangements en matière d'approvisionnement seront invités à soumettre une proposition.

Période de réponse : les titulaires d'AMA ont un minimum de cinq (5) jours civils à partir de la date de la demande pour présenter des soumissions si elles sont de moins de ALENA.

DAMA No.: NRCan-5000031420

3. Exigences de plus de 250 000\$ mais ne dépassant pas 2M\$, TPS/TVH incluses

Tous les titulaires d'AMA devront être invités au concours.

Période de réponse : les titulaires d'AMA ont un minimum de quinze (15) jours civils à partir de la date de la demande pour présenter des soumissions.

Toute exigence évaluée à 400 000 \$ et plus sera affichée dans un avis de projet de marché (APM) sur MERX pendant quinze (15) jours civils.

REMARQUE: RNCan se réserve le droit d'inviter d'autres fournisseurs que les titulaires d'AMA présélectionnés à soumissionner, à sa seule discrétion, en plus de ceux qui ont été présélectionnés dans l'AMA.

C) CLAUSES DUE CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Général

Les conditions de tout contrat attribué en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement seront en conformité avec les clauses du contrat subséquent faisant partie de la demande de soumissions.

ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ET1 Contexte

En 1991, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) qui est administré par l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCan). Grâce à l'IBF, RNCan aide les ministères et les organismes fédéraux à planifier et à mettre en œuvre des projets visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans leurs bâtiments, laboratoires et autres installations. L'IBF fournit des connaissances, de la formation et de l'expertise pour appuyer les ministères gardiens durant des processus de mise en œuvre et de financement des projets de réfection liés à l'efficacité énergétique. RNCan encourage aussi les organismes fédéraux à acquérir de l'équipement haut en efficacité énergétique, appuie la mise en place de plans de gestion de l'énergie et des GES et améliore leurs connaissances par le biais de formation portant sur la gestion de l'énergie et des GES; l'objectif est d'accroître la capacité institutionnelle des ministères à repérer les possibilités d'économie d'énergie et à en tirer avantage.

DAMA No.: NRCan-5000031420

Les outils et les services offerts dans le cas de l'IBF sont essentiels pour aider les clients fédéraux à obtenir les services d'entreprises de gestion de l'énergie pour entreprendre les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Des milliers d'immeubles fédéraux ont été rénovés grâce aux outils et aux services de l'IBF, ce qui a amélioré les environnements de travail, réduit les émissions de gaz à effet de serre et permis d'économiser des millions de dollars en énergie et en coûts opérationnels.

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), déposée au parlement le 6 octobre 2016, engage le gouvernement du Canada à réduire les émissions de GES générées par le biais de ses activités de 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. De plus, le Gouvernement souhaite atteindre cet objectif d'ici 2025. Les « services de soutien pour un gouvernement vert » de RNCan, qui comprennent l'IBF, consistent en un appui aux organismes fédéraux dans le cadre de leurs efforts pour atteindre les objectifs de réduction des GES. RNCan offrira des services de formation en gestion de l'énergie et des GES aux employés fédéraux par le biais d'organismes de formation externes dans le but d'aider les organismes fédéraux à réduire leur consommation d'énergie et les émissions de GES afférentes.

ET2 Étendue des travaux

ET2.1 Objectif

Cet arrangement en matière d'approvisionnement porte sur la prestation de divers services sur demande requis selon les besoins de RNCan à l'appui de son Service de soutien pour un gouvernement vert.

La portée de cette DAMA est de qualifier les entreprises disposées à fournir des **services de facilitation aux clients** pour permettre à RNCan d'aider les organisations clientes à planifier, élaborer et mettre en œuvre des initiatives majeures d'amélioration de l'efficacité énergétique grâce à la gestion de l'énergie, à la surveillance et à la vérification (S et V), aux énergies renouvelables et aux marchés de services énergétiques pour permettre d'atteindre les cibles de la SFDD.

RNCan offre des outils, notamment des contrats types et des dossiers d'appel d'offres, des plans de gestion de l'énergie à long terme, des lignes directrices sur les spécifications techniques et une liste des soumissionnaires qualifiés en matière d'améliorations de l'efficacité énergétique, y compris des projets de contrats de performance énergétique (CPE) pour aider les ministères à mettre en œuvre d'importants projets de rénovation visant l'amélioration de l'efficacité énergétique. RNCan offre également de nombreux outils et des renseignements, y compris des vérifications énergétiques préliminaires et complètes, des options de financement pour les projets, la surveillance des projets et de l'aide à la sensibilisation des employés (p. ex., la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique et des ateliers de formation), des ressources de renforcement des capacités telles que des séminaires et des événements de réseautage, des publications, des études de cas, des outils de conception et d'analyse et des prix de reconnaissance.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les programmes, les services et le soutien offerts par RNCan, veuillez envoyer un courriel à : nrcan.fbi-ibf.rncan@canada.ca.

ET2.2 Services de facilitation pour les clients

RNCan sollicite des propositions visant à fournir des services de facilitation aux organismes fédéraux afin de les aider à bien planifier et mettre en œuvre des projets et à les gérer de façon proactive en fournissant une expertise et des conseils techniques relativement à tous les aspects de la gestion de l'énergie.

DAMA No.: NRCan-5000031420

RNCan fait appel à des facilitateurs afin de fournir des services spécifiques aux organismes clients fédéraux. Tout facilitateur ainsi retenu travaillera en étroite collaboration avec l'organisme client sous la supervision de RNCan.

Les responsabilités globales des facilitateurs comprennent notamment la prestation de services et de conseils pour :

- Évaluer les besoins en efficacité énergétique des organismes clients et réaliser des vérifications énergétiques préliminaires et complètes;
- Élaborer des projets d'efficacité énergétique en assurant la liaison avec les organismes fédéraux afin de les aider à définir l'ampleur et la portée des projets potentiels en matière d'économies d'énergie (y compris des projets de recommissioning, des rénovations majeures visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'adoption de technologies d'énergies renouvelables dans leurs installations) et à promouvoir de tels projets auprès de la haute direction;
- Aider à définir, à déterminer ou à évaluer les questions relatives à la technologie et à l'ingénierie dans l'élaboration et le déploiement d'une initiative en matière de gestion de l'énergie en fournissant un soutien aux organismes fédéraux;
- Fournir du soutien quant à l'élaboration des demandes de propositions, l'évaluation des offres, la rédaction de contrats et la résolution des problèmes contractuels ou de financement afin de mettre sur pied et de lancer des marchés de services énergétiques et des projets d'efficacité énergétique, tels que l'adoption d'énergies renouvelables ou de technologies innovantes;
- Fournir du soutien quant à l'élaboration des plans de mesure et de vérification (M et V) ou à l'examen des processus de M et V afin d'assurer la persistance à plus long terme des économies d'énergie dans le cadre des projets d'efficacité énergétique.
- Fournir du soutien quant à la rédaction, la modification ou la vérification des instruments d'approvisionnement (tels que les demandes de propositions et les documents contractuels types) et à la préparation de documents relatifs à la prise de décision tels que les documents soumis au Conseil du Trésor à l'appui des contrats de gestion d'énergie;
- Fournir des conseils d'orientation stratégique sur les exigences et les règlements du Conseil du Trésor concernant les marchés de services énergétiques, des conseils sur les entrepreneurs généraux et le processus d'approvisionnement, ainsi que des conseils techniques en lien avec l'application de l'Initiative des bâtiments fédéraux et les politiques connexes ou à l'appui de celle-ci.

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) fournira à RNCan et à toutes les organisations fédérales une liste d'experts disposés à offrir à tout moment des services dans les catégories suivantes :

Catégorie 1 a): Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations

b): Énergies renouvelables et technologies innovantes

Catégorie 2 : Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter la description des services aux sections 3.2.1 et 3.2.2 ainsi que les critères d'évaluation techniques (Partie 4).

SW2.3 Services de facilitation pour les clients

3.2.1 Catégorie 1 a) Contrats de performance énergétiques (CPE), rénovations

La gamme de services que le facilitateur pourrait être appelé à offrir en vue de faciliter un **contrat de services énergétiques ou une rénovation** pour un client fédéral est divisée en six catégories. RNCan pourrait demander au facilitateur de fournir des services dans toutes les catégories énumérées ci-dessous ou certaines de celles-ci (selon les besoins du client) :

a) Évaluation et formation en matière de consommation d'énergie

- Recueillir, compiler et analyser l'ensemble des renseignements, données et rapports portant sur les installations existantes.
- Effectuer une vérification énergétique préliminaire conformément aux normes de vérification de niveau 2 ou 3 de l'ASHRAE (American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers) :
 - Mener une analyse détaillée des systèmes et de l'équipement du bâtiment ou des installations, des procédures d'exploitation et d'entretien en place, et de l'état des lieux actuels ainsi qu'évaluer le potentiel de réduction de la consommation et la demande d'énergie.

DAMA No.: NRCan-5000031420

- Envisager les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne l'éclairage, les moteurs, le chauffage, la ventilation et la climatisation, les améliorations à apporter à l'enveloppe, les systèmes de contrôle, la conservation de carburant, la répartition des charges et le délestage, et la consommation d'eau, le tout selon les levés de site.
- Établir la liste de l'ensemble des dessins techniques, architecturaux et de charpente, et des plans de montages électriques existants, qu'ils représentent le bâtiment d'origine ou qu'ils portent sur des mises à niveau ultérieures.
- Visiter les sites, interroger les personnes-ressources sur place.
- Proposer un échéancier de mise en œuvre des mesures de conservation d'énergie dans le bâtiment et établir un budget énergétique révisé en fonction des recommandations formulées. L'échéancier en question devra détailler les économies énergétiques potentielles associées à chacune des mesures de conservation et en ce qui concerne les réductions prévues des émissions de GES.
- Élaborer et animer des présentations à l'intention des clients et participer aux événements et aux réunions.
- Fournir du soutien aux organisations fédérales sur le plan de la production de rapports sur la consommation énergétique.

b) <u>Élaboration de projets et conseils stratégiques</u>

- Présenter des options stratégiques de réduction de la consommation énergétique, notamment sur le plan des technologies et des approches de gestion qui permettront au client d'atteindre les cibles ministérielles en matière de réduction des émissions de GES.
- Contribuer à la réalisation d'analyses de rentabilisation et d'autres documents fournissant des renseignements sur le bâtiment ou les installations.
- c) <u>Soutien à la mise en place de contrats et d'options de financement</u> en matière de marchés de services énergétiques ou de projets d'économie d'énergie tels que :
 - Contribuer à l'élaboration des énoncés des travaux pour des demandes de propositions ou des contrats de rénovations importantes visant à améliorer l'efficacité énergétique.
 - Fournir du soutien aux organisations clientes quant à la préparation de présentations au Conseil du Trésor conformément aux politiques contractuelles du Conseil du Trésor à l'aide des modèles de l'IBF et en respectant l'orientation du programme.
 - Régler les problèmes associés à la conception technique ou aux spécifications se rapportant notamment aux demandes de documents nécessaires à la préparation des propositions. Prendre part aux visites des sites et aux réunions avec les soumissionnaires au besoin.
 - Fournir des définitions et préciser les exigences techniques nécessaires à l'étape de l'approvisionnement.
 - Fournir du soutien en matière d'analyse, d'évaluation, d'évaluation du financement et de négociation dans le cadre de l'examen des propositions reçues relativement à des projets de rénovation énergétique.
 - Fournir des conseils et une expertise sur la sélection des entreprises de services énergétiques (ESE) ou d'un entrepreneur en efficacité énergétique;
 - Assurer la gestion des projets, fournir un soutien technique et prodiguer des conseils aux organisations clientes jusqu'à la signature du contrat, voire par la suite, selon les directives de RNCan.

d) Études de faisabilité et construction

- o Élaborer des documents de référence pour les projets d'amélioration du rendement énergétique.
- Contribuer à l'examen des études de faisabilité.
- o Fournir des conseils et une orientation pendant la construction, notamment en :
- Participant aux réunions de chantier;
- Réagissant à des problèmes et des préoccupations précis; et

Fournissant du soutien relativement aux activités de mise en service et d'optimisation.

e) Surveillance et vérification (S&V)

- o Revoir ou élaborer un plan de surveillance et de vérification pour assurer le respect des exigences du CPE.
- Fournir du soutien quant à l'élaboration des processus de mesure et de vérification (M et V), l'organisation d'activités associées et la production de rapports à ce sujet pendant la construction, les périodes d'examen des preuves d'économies et d'évaluation du rendement afin de vérifier le potentiel de réalisation des économies annuelles garanties en vertu de contrats.

DAMA No.: NRCan-5000031420

- Valider les rapports d'économies énergétiques, dont : les mesures de la consommation d'énergie ainsi que les calculs des économies et des réductions des GES.
- Fournir des conseils en matière de surveillance et de vérification ainsi qu'un rapport de rapprochement sur les économies d'énergie.
- o Fournir des conseils et fournir une orientation à l'organisation cliente sur le plan de l'examen des demandes de modification des valeurs de référence présentées par le promoteur ou l'organisation cliente.

f) Information et formation

 Faciliter ou fournir une formation sur le CPE, la gestion de l'énergie, et la surveillance et la vérification, ou contribuer à l'élaboration de matériel de formation ou de lignes directrices à l'intention des exploitants, des employés et du personnel d'entretien de bâtiments.

3.2.2 Catégorie 1 - b) : Énergies renouvelables et technologies innovantes

La gamme de services que le facilitateur pourrait être appelé à offrir en vue de faciliter un projet et d'offrir des conseils stratégiques sur l'ampleur et la portée de l'adoption d'énergies renouvelables ou de technologies innovantes peut notamment inclure :

- <u>La fourniture de conseils aux organismes clients quant à l'intégration</u> d'énergies renouvelables ou de technologies innovantes dans leurs installations.
- <u>Le soutien aux organismes fédéraux quant à la définition des objectifs et des besoins</u> en matière de technologies d'énergie renouvelable ou de technologies innovantes;
- <u>L'examen des documents existants relatifs au bâtiment et la réalisation d'évaluations sur place;</u>
- La réalisation d'une analyse complète de l'efficacité énergétique :
 - o Effectuer une analyse des services publics;
 - o Calculer le potentiel de production totale;
 - o Calculer les économies potentielles en électricité et en gaz naturel;
 - Calculer la réduction potentielle de gaz à effet de serre;
 - o Calculer la capacité minimale et maximale recommandée en matière d'installation d'énergies renouvelables;
 - Fournir les hypothèses utilisées pour calculer ce qui précède;
- La réalisation d'une analyse de faisabilité structurelle:
 - Vérifier que la structure du bâtiment est en mesure d'accepter toute charge d'équipement supplémentaire;
 - o Respecter les exigences actuelles du code du bâtiment;
- <u>La réalisation d'une étude de faisabilité et d'une analyse mécanique et électrique</u>:
 - Analyser la faisabilité technique du raccordement à l'infrastructure électrique et/ou mécanique du bâtiment;
 - Noter les mises à niveau requises quant à l'infrastructure électrique, mécanique et/ou de contrôle afin de permettre les raccordements nécessaires;
 - Noter, sous forme de schéma, les exigences d'espace intérieur ou extérieur pour des équipements supplémentaires et les points de raccordement aux services publics;
 - Décrire les capacités de redondance du système;
 - Noter toute implication en matière d'entretien ou d'exploitation;
 - Respecter les exigences actuelles du code du bâtiment;
- <u>La réalisation d'une analyse de faisabilité économique et de financement</u> :
 - Travailler avec les fournisseurs pour obtenir des coûts de projet réalistes, y compris les coûts réglementaires et les coûts associés au matériel, à l'équipement, au raccordement, à la démolition, à la consultation, à l'entretien, etc.
 - o Fournir des estimations quant aux incitatifs, aux économies de coûts et à la tarification incitative;
- <u>La définition de toute autre conséquence de la mise en œuvre</u> (p. ex., réglementaire, esthétique, etc.)

- La proposition d'un échéancier approximatif approprié pour la mise en œuvre du projet :
 - o Préparer un rapport de faisabilité résumant l'analyse, les répercussions, les avantages, les inconvénients, les fournisseurs et produits disponibles et les recommandations;

DAMA No.: NRCan-5000031420

- Posséder une bonne connaissance du secteur (disponibilité et préparation) et faire des recommandations au client;
- o Soutenir l'élaboration du document d'approvisionnement pour les projets d'ERTI;
- o Élaborer et animer des présentations à l'intention des clients et participer aux événements et aux réunions;
- Renforcer la compréhension de l'organisme quant à l'intégration des énergies renouvelables ou des technologies innovantes dans ses installations;
- Conseiller et former l'organisme sur l'utilisation du logiciel de prise de décision sur les énergies propres.

3.2.3 Catégorie 2 : Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestion

Le Service de soutien pour un gouvernement vert de RNCan sollicite des propositions pour la fourniture ponctuelle de conseils d'orientation stratégique et de services de soutien de la gestion dans les domaines des contrats de performance énergétique (CPE), des rénovations énergétiques et des énergies renouvelables et technologies innovantes (ERTI). L'objectif des conseils d'orientation stratégique et des services de soutien de la gestion est d'aider à la transformation et à la modernisation du programme actuel pour se concentrer sur les questions énergétiques en pleine évolution, car elles touchent les bâtiments dans le secteur fédéral et les secteurs institutionnels connexes, et pour améliorer la capacité du programme à fournir aux organisations clientes le soutien stratégique nécessaire pour mettre en œuvre des projets de rénovation permettant d'augmenter l'efficacité énergétique.

Les services requis peuvent notamment inclure les éléments suivants :

- Aider le ministère et le gouvernement fédéral à respecter leurs objectifs généraux en matière d'efficacité énergétique en préparant des documents stratégiques et des exposés de position à l'appui de nouvelles initiatives du programme.
- Fournir de l'aide quant à la rédaction, la modification ou la vérification des instruments d'approvisionnement tels que les demandes d'offre à commandes et les documents contractuels types;
- Fournir des conseils d'orientation stratégique sur les exigences et les règlements du Conseil du Trésor concernant les marchés de services énergétiques ainsi que des conseils techniques sur l'application des activités du Service de soutien pour un gouvernement vert et des politiques connexes ou à l'appui de celui-ci;
- Fournir de l'assistance en matière de gestion de projet et soutenir les responsables de projet, notamment en :
 - Coordonnant et en préparant des documents tels que des exposés, des lignes directrices et des documents contractuels types;
 - Effectuant de la recherche sur les marchés des services énergétiques, sur les énergies renouvelables et les technologies innovantes ou sur les rénovations énergétiques des bâtiments et en préparant des documents tels que des rapports d'étude de marché et des stratégies d'entrée sur le marché; et
 - En analysant des documents tels que des politiques et des spécifications techniques afin d'en expliquer le contenu.

REMARQUE: Tous les travaux liés à la sollicitation de services et aux contrats qui pourraient en résulter pour les deux catégories de services décrites aux présentes seront effectués en consultation avec le service d'approvisionnement du ministère désigné, le cas échéant.

APPENDIX "1" - PROJECT SUMMARY FORM

ıU)	n (1) formulaire par projet)
Ce	projet s'applique à la catégorie suivante :
	Catégorie 1a – Marchés de services énergétiques
	Catégorie 1b – Énergies renouvelables et technologies innovantes
	Catégorie 2 – Conseils d'orientation stratégique et services de soutien de la gestio



Natural Resources Canada

1. Détails du projet

Organisation cliente :	
Adresse :	
Personne-ressource*:	
Durée du projet	
De (<i>mm/aa</i>) :	À (mm/aa) :
Coût du projet :	
Type de bâtiment : (institutionnel/commercial)	Autre:
Utilisation du/des bâtiment(s) :	
Superficie:	
S'il y a lieu (à remplir à des fins d'évaluation – voir C3) :	
Nom de toutes les ressources faisant partie de l'équipe o	du projet :
Titre et rôle de chaque ressource :	
* Demorque : cos rencoimements no continent au 15 de - fin	a do validation
* Remarque : ces renseignements ne serviront qu'à des fins	o de validation.
2. Type de mesures de rénovation énergétique mise	es en œuvre
, pe de mesares de renovation energetique mise	
☐ éclairage	améliorations à l'enveloppe
moteurs	systèmes de contrôle
chauffage, ventilation et climatisation	conversion de l'alimentation
sensibilisation des employés	projet de cogénération
technologies d'énergie renouvelable	technologies innovantes
autres mesures en matière de rénovations énergétiqu	
3. Type de services fournis	
Déterminer les besoins en matière de rénovations axée	es sur l'amélioration de l'efficacité énergétique
	é énergétique ou de l'adoption d'énergies renouvelables
Obtenir l'appui de la haute direction	2 2 3 3 3 4 2 2 3 3 2 4 3 2 4 3 2 4 3 2 4 3 3 3 3
Élaborer des projets et des conseils stratégiques	
Aider le client à cibler des besoins et à établir des objec	tifs
Élaborer l'étendue des travaux et fournir des conseils c	
Passer en revue la documentation existante sur le bâtir	

Ressources naturelles Canada

Définir, suggérer et documenter des améliorations
Élaborer des rapports de commissioning ou de commissioning en cours
Fournir des conseils, élaborer un projet (mise en place de technologies renouvelables ou innovantes)
Préparer un plan de mise en œuvre
Fournir une formation aux organismes ou aux exploitants du bâtiment
Concevoir et animer des présentations
Faire des recommandations au client
Autres types de services – veuillez préciser lesquels :

4. Description/détails du projet

- Une vue d'ensemble du projet (maximum d'un (1) paragraphe);
- Une description de chaque mesure d'amélioration énergétique mise en œuvre comme décrite à la Section 2 (maximum d'un (1) paragraphe par mesure);
- Une description de chaque type de services fournis comme décrit à la Section 3 (maximum d'un (1) paragraphe par type de services);

DAMA No.: NRCan-5000031420

• Des paragraphes supplémentaires, au besoin, pour décrire la façon dont le soumissionnaire a orienté le client dans le cadre du processus de CPE/ERTI, a aidé le client à définir des mesures clés pour le projet et à atténuer les risques, et a fourni tout autre service qui n'est pas spécifiquement mentionné aux présentes.

Le résumé doit respecter les consignes suivantes :

- Marges d'un (1) pouce
- Format lettre (8,5 x 11)
- Police Times New Roman, 12 points
- Simple interligne

COMMENTAIRE : Votre réponse ne doit pas dépasser 2 500 mots <u>au total</u>; une réponse idéale pourrait toutefois comporter moins de mots. RNCan se réserve le droit de ne pas tenir compte de la partie excédentaire de toute soumission dépassant 2 500 mots.



APPENDIX "2" - RESSOURCES PROPOSEES

RNCan demande aux soumissionnaires de fournir des détails sur toutes les ressources proposées qui collaboreront à cet arrangement. Les prix seront déterminés lorsque les demandes de propositions individuelles seront émises dans le cadre de cet arrangement.

Nom de l'ent	reprise	du soumissionnaire :	
		oour les arrangements en matière	
d'approvisio	nnemer	nt par le soumissionnaire <u>:</u>	
Nom:			
Titre :			
Téléphone :			
Courriel:			
Principal :	Oui	Non (encerclez la réponse appropriée)	
Employé ou s	ous-cor	ntractant :(veuillez préciser)	
Nom:			
Titre :			
Téléphone :			
Courriel :			
Principal :	Oui	Non (encerclez la réponse appropriée)	
Employé ou s	ous-cor	ntractant :(veuillez préciser)	
Nom:			
Titre :			
Téléphone :			
Courriel :			
Principal :	Oui	Non (encerclez la réponse appropriée)	
Employé ou s	ous-cor	ntractant :(veuillez préciser)	

ANNEXE "B" – BASE DE PAIEMENT

Pour être établi au moment de chaque demande de proposition, cependant, les tarifs à fournir comprennent un taux d'indemnité forfaitaire inclusif comprenant des frais de voyage et de subsistance



ANNEX "C" – SECURITY REQUIREMENT CHECKLIST

17-097

			Ticket - 139787
*	Government of Canada	Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat
			Security Classification / Classification de sécurité

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES REL ATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Office of Energy Efficiency / Buildings and Industry Division Natural Resources Canada 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A
4. Brief Description of Work / Brève description du travail To be determinced This procurement vehicle is for the delivery of various services required on an "as and when requested" basis by Natural Resources Canada, in support of the NRCan Greening Government Technical Support. This supply arrangement will provide a list of experts able to offer services, at any given time, in the following two (2) streams on an as needed basis. Stream 1: Energy Performance Contracting (EPC), Retrofits, and Renewable Energies and Innovative Technologies.

Stream 2: Policy Advice and Managerial Support Services. 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Yes Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? Non Oui 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control No Yes Regulations? Non Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? No Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Oui Non (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to No Yes PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Non Oui Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? Non S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? Qui 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada √ NATO / OTAN Foreign / Étranger b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion II NATO countries No release restrictions No release restrictions 1 Tous les pays de l'OTAN Aucune restriction relative Aucune restriction relative à la diffusion à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Restricted to: / Limité à : Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : 7. c) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A NATO UNCLASSIFIED PROTECTED A 1 PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A NATO NON CLASSIFIÉ PROTECTED B PROTECTED B NATO RESTRICTED 1 NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTECTED C NATO CONFIDENTIAL PROTECTED C NATO CONFIDENTIEL PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL NATO SECRET CONFIDENTIAL NATO SECRET CONFIDENTIEL CONFIDENTIEL SECRET COSMIC TOP SECRET SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET SECRET P SECRE TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

Government Gouvernement du Canada



DAMA No.: NRCan-5000031420

17-097

Contract Number / Numéro du contrat

		Himself) glimond	Security Classification / Classification	ation de sécurité
		(JORE) THE HOUSE	WINGSHIMPRO YTIRUSHR	
Le fournisse If Yes, indic	eur aura-t-il accès à des renseigr ate the level of sensitivity:		EC information or assets? C désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Oui
Dans l'affirm	native, indiquer le niveau de sen-	sensitive INFOSEC information of	or assets? C de nature extrêmement délicate?	No Yes Non Oui
Short Title(s	s) of material / Titre(s) abrégé(s) Number / Numéro du document :	du matériel :		Transport Section 1
ART B - PER 0. a) Personr	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTI nel security screening level requir	E B - PERSONNEL (FOURNISSE red / Niveau de contrôle de la séc	EUR) urité du personnel requis	
1	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET TRE	SECRET S SECRET
	TOP SECRET - SIGINT TRES SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIA		SMIC TOP SECRET SMIC TRÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENT	S		
	Special comments: Commentaires spéciaux :			
	REMARQUE : Si plusieurs niv	eaux de contrôle de sécurité sont	ssification Guide must be provided. requis, un guide de classification de la sécurité do	oit être fourni.
Du pers	screened personnel be used for I	portions of the work? ire peut-il se voir confier des partic corted?		No Ves Non Ves Non Ves Non Ves
PART C - SAI	FEGUARDS (SUPPLIER) / PAR	TIE C - MESURES DE PROTECT	TION (FOURNISSEUR)	
11. a) Will the	es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir	and store PROTECTED and/or CL	ASSIFIED information or assets on its site or seignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
1 b) Will the	supplier be required to safeguar	d COMSEC information or assets des renseignements ou des bien	s? s COMSEC?	V No Non Ou
PRODUCTIO	ON			
occur a Les inst	the cumpliar's site or premises?		ECTED and/or CLASSIFIED material or equipment ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉ	No Yes
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA	/ SUPPORT RELATIF À LA TEC	CHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	3759759705
informa Le foun	tion or data?	propres systèmes informatiques po	roduce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED our traiter, produire ou stocker électroniquement des	No Vet
Dispose	re be an electronic link between th era-t-on d'un lien électronique entr nementale?	e supplier's IT systems and the gov e le système informatique du foum	vemment department or agency? isseur et celui du ministère ou de l'agence	No Non Ou
TBS/SCT 35	50-103(2004/12)	Security Classification /	Classification de sécurité	Canada
		Λ		Canada

DAMA No.: NRCan-5000031420

17.097

-		1000
	rille.	
	7	

Government Gouvernement du Canadá

Contract Number / Numero du contrat

Security Classification / Classification de sécurité

dans le tableau re	écap	aleu	ırs qu	online (via th ui remplissent	le formula	aire en iig	lue (bar inter	s automatical net), les répor TABLEAU F	ises aux	drestions	r resp préce	eden	es to tes s	previous que ont automation	stions. uement s	aisies
Category Categorie		DIECT			ASSIFIED.	MA	RIMIN	NATO	tens			1	IA'	COMSEC	31	بلدار
	A	В	.c	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TAES SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRENTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO	COSMIC TOP: SECRET COSMIC TRES SECRET		B B		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
formation / Assets	1	+-	\vdash	-		†	RESTRENTE							o leason inc	10	
nseignements / Biens oduction	1	-	+		-			nilin.						am erme m	THE STATE OF	
Media /	-	-	+	K. 2 . XVI	LX:	1										
Link / en électronique		1	T	man T												<u> </u>
« Classificati	fy thativ	trava nis fo e, cl de s	ail vis orm lassi écur	se par la prese by annotating fier le présen rité » au haut	the top t formula et au bas	and botto ire en Inc du form	om in the ardiquant le ni ulaire.	ea entitled "S veau de sécu	ecurity C irité dans	classificat	tion":	lėe		erroritori y	No Non	
If Yes, classi attachments	fy ti (e.g ativ	n ass his fo g, SE	orm CRI lassi	ttached to this te à la présent by annotatin ET with Attacl ffier le présen rité » au haut	g the top hments).	and bott	om in the ar	ea entitled "S	Security (s la case i	ntitu	lée			Non Non	4

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada.



DAMA No.: NRCan-5000031420

FP6-F1

*	Government of Canada	Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat
			Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PAR								
13. Organization Project Authority / 0	Chargé de projet de l'or	ganisme		The second second	Williams of the second			
Name (print) - Nom (en lettres moule	es)	Title - Titre		Signature	Signature			
Marie Lyne Tremblay		Deputy Dire	ector	18/	in he T yearden			
Telephone No N° de téléphone 343-292-6382	télécopieur	E-mail address - Adresse marielyne.tremblay@cana	Date 3 fee 2017					
14. Organization Security Authority /	Responsable de la séc	curité de l'orga	nisme	hard free				
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature	$\gamma \sim 0.0$			
Julie murph	4	Securi.	ty Screening 849	lica (Julo Jupy			
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de		E-mail address - Adresse July - Numphy					
 Are there additional instructions Des instructions supplémentaire 	e.g. Security Guide, Se s (p. ex. Guide de sécu	ecurity Classifi rité, Guide de	cation Guide) attached? classification de la sécurité)	sont-elles jointe	No Yes Oui			
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement							
Name (print) - Nom (en lettres moule	es)	Title - Titre		Signature				
Valerie Holmes		Procurem	ent Specialist	Wall	Perie Homes			
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse	courriel	Date			
343-292-8371	613-947-5477		valerie.holmes@cana	da.ca	June 15, 2017			
17. Contracting Security Authority / /	Autorité contractante en	n matière de sé	curité					
Name (print) - Nom (en lettres moulé	ees)	Title - Titre		Signature				
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse	courriel	Date			
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	e telecopieur	E-mail address - Adresse	Courriel	Date			

Monique Faucher Manager, Security Screening / Gestionnaire, filtrage de sécurité

SEMID / DGSUR

Natural Resources Canada / Ressources naturelles Canada

Monique.Faucher@canada.ca

Tel.: 343-292-8084 / Fax: 613-947-2360

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä'